

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 16 juin 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 51 du 18 décembre 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : BULL CP8. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Michel Hazard.

⑦3 Titulaire(s) :

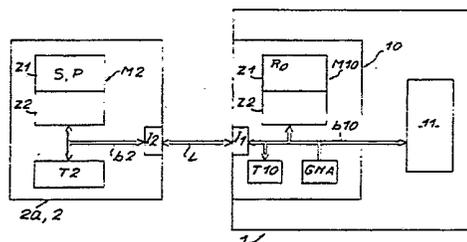
⑦4 Mandataire(s) : Colombe, Bull S.A.

⑤4 Procédé pour faire authentifier par un milieu extérieur un objet portatif tel qu'une carte à mémoire accouplée à ce milieu.

⑤7 L'invention a pour objet un procédé pour faire authentifier par un milieu extérieur un objet portatif accouplé à ce milieu.

L'objet portatif 2 calcule un résultat R qui est au moins fonction d'une clé secrète S et d'une donnée variable E. Ce résultat R est prélevé par le milieu extérieur 1 qui le compare avec un résultat de référence RO. Ce résultat RO est changé de façon aléatoire en étant remplacé par un nouveau résultat RO calculé par un objet portatif 2 qui a été authentifié sur la base du résultat de référence précédent.

L'invention s'applique notamment à l'authentification de cartes de crédit normalisées.



PROCEDE POUR FAIRE AUTHENTIFIER PAR UN MILIEU EXTERIEUR UN
OBJET PORTATIF TEL QU'UNE CARTE A MEMOIRE ACCOUPLEE A
CE MILIEU.

L'invention a pour objet un procédé pour faire authentifier par un milieu extérieur un objet portatif tel qu'une carte à mémoire accouplée à ce milieu.

L'invention s'applique notamment dans le cas où le milieu
5 extérieur a pour fonction de délivrer un service ou d'autoriser l'accès à un système par l'intermédiaire d'une carte, mais sachant que seules certaines cartes sont habilitées à coopérer avec ce milieu extérieur, il faut que le milieu extérieur s'assure au préalable que la carte
10 qui lui a été accouplée a bien été conçue à l'origine pour donner droit à la délivrance de ce service ou à cette autorisation d'accès.

D'une façon générale, la plupart des applications qui
mettent en oeuvre des objets portatifs tels que des cartes
15 prennent en compte au moins une clé secrète spécifique de chaque application. Cette clé est préenregistrée d'une part dans toutes les cartes qui peuvent avoir accès à cette application et d'autre part dans tous les appareils auxquels peuvent être connectées ces cartes pour obtenir
20 la délivrance d'un service ou l'autorisation d'accès dans le cadre de cette application. Ces clés secrètes sont seules connues des organismes habilités qui délivrent les cartes et qui gèrent les appareils qui coopèrent avec ces cartes. Dans chacune de ces applications, l'appareil doit
25 préalablement vérifier que la carte possède bien la même clé secrète que la sienne sans pour autant divulguer de quelque façon que ce soit la valeur de cette clé.

Cette vérification s'effectue généralement par un échange
d'informations entre la carte et l'appareil sous la forme
30 d'un dialogue tel que décrit par exemple dans le brevet français n° 2 469 760 de la demanderesse.

Selon ce brevet, le dialogue consiste à entrer depuis l'extérieur un nombre aléatoire dans la carte, à faire calculer par les circuits de traitement de la carte un résultat qui est au moins fonction de ce nombre aléatoire et d'une clé secrète préenregistrée dans la carte, à
5 extraire ce résultat de la carte et à le comparer avec un résultat calculé par l'appareil et qui est au moins fonction de ce même nombre aléatoire et d'une clé secrète préenregistrée dans l'appareil.

10 Cette vérification ou authentification de la carte est satisfaite s'il y a concordance entre ces deux résultats. Bien entendu, cette concordance ne peut être obtenue que si les clés secrètes sont identiques.

Pour interdire à tout fraudeur de fabriquer de fausses
15 cartes, il est impératif de garder le caractère secret des clés utilisées, notamment au niveau des appareils qui sont accessibles au public. Généralement, les clés sont enregistrées dans une zone de mémoire qui est ensuite verrouillée pour en interdire l'accès depuis l'extérieur, cette zone n'étant accessible qu'en interne par les
20 circuits de traitement reliés à cette mémoire. Il faut cependant admettre qu'une fraude, bien que limitée et techniquement délicate, est toujours possible et qu'un fraudeur cherchera à percer le secret par des techniques évoluées comme par exemple une lecture laser de la mémoire
25 contenant les clés.

Pour pallier cet inconvénient, l'invention ne prévoit plus la présence d'une clé secrète au niveau de l'appareil et remplace cette clé par une information variable dans le
30 temps, tout en permettant à cet appareil d'authentifier les cartes qui peuvent coopérer avec lui.

L'invention propose donc un procédé pour faire authentifier par un milieu extérieur un objet portatif

accouplé à ce milieu, du type consistant à faire calculer par des circuits de traitement de l'objet portatif un résultat qui est au moins fonction d'une clé secrète préenregistrée dans une mémoire de l'objet portatif et
5 d'une donnée variable externe fournie par le milieu extérieur, caractérisé en ce qu'il consiste à analyser la similitude de ce résultat avec au moins un résultat antérieur calculé par un objet portatif précédemment accouplé avec le milieu extérieur, ce résultat antérieur
10 ayant été calculé à partir de la même donnée variable.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la donnée variable utilisée est modifiée d'une façon aléatoire à partir d'un objet portatif qui vient d'être authentifié par le milieu extérieur.

15 Selon un avantage important de l'invention, tout appareil représentatif du milieu extérieur est parfaitement banalisé, c'est-à-dire qu'il ne renferme aucune information confidentielle ou secrète.

20 D'autres caractéristiques, avantages et détails ressortiront de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 illustre schématiquement un système qui met en oeuvre le procédé conforme à l'invention suivant un
25 premier mode de réalisation,

- et la figure 2 illustre schématiquement un système pour la mise en oeuvre du procédé conforme à l'invention suivant un second mode de réalisation.

30 Le système représenté à la figure 1 est constitué d'un milieu extérieur schématisé par un appareil ou terminal

(1) et d'un objet portatif (2) qui est temporairement accouplé à l'appareil (1) dans le but de permettre au porteur de l'objet d'obtenir par exemple la délivrance d'un service ou l'autorisation d'accès à un autre système (non représenté).

L'appareil (1) se compose d'un dispositif de contrôle (10) et d'un ensemble de circuits (11) spécifiques de l'appareil en fonction de l'application envisagée.

Le dispositif de contrôle (10) se compose d'une mémoire (M 10), de circuits de traitement (T10) et d'un générateur de nombres aléatoires (GNA) reliés ensemble et aux circuits (11) par un bus (b10) de commande, de donnée et d'adresse. La mémoire (M10) est au moins divisée en deux zones de mémoire (Z1, Z2). La zone de mémoire (Z1) contient des données qui, une fois écrites, ne sont accessibles que par les circuits de traitement (T10), alors que la zone de mémoire (Z2) contient des informations qui sont accessibles en lecture depuis l'extérieur et en lecture/écriture par les circuits de traitement (T10).

L'objet portatif (2) tel qu'une carte à mémoire comprend une mémoire (M2), par exemple du type programmable, et des circuits de traitement (T2) tels qu'un microprocesseur qui sont reliés ensemble par l'intermédiaire d'un bus (b2) de commande, de donnée et d'adresse. La mémoire (M2) de la carte est également partagée en au moins deux zones (Z1, Z2) dont les conditions d'accès sont identiques à celles de la mémoire (M10) de l'appareil (1). Une telle carte est notamment décrite dans les brevets français n° 2 401 459 et 2 461 301 de la demanderesse.

L'accouplement entre la carte (2) et l'appareil (1) s'effectue au moyen d'une interface (I1) côté appareil et d'une interface (I2) côté carte, ces deux interfaces étant

reliées entre elles, en local ou à distance, par une liaison (L). Un tel dispositif d'accouplement est notamment décrit dans le brevet français n° 2 483 713 de la demanderesse.

- 5 La zone de mémoire (Z1) de la mémoire (M2) de la carte contient une clé secrète (S) qui est spécifique du ou des services qui peuvent être obtenus à partir de la carte (2).

10 Selon l'invention, aucune clé secrète (S) n'est enregistrée dans les appareils (1) qui sont destinés à coopérer avec les cartes (2) possédant la clé secrète (S).

En référence au mode de réalisation représenté à la figure 1, il va être décrit la façon dont l'appareil (1) peut néanmoins authentifier une carte (2) possédant une clé
15 secrète (S) et qui est accouplée à l'appareil (1).

L'appareil (1) transmet un nombre aléatoire (E) à la carte (2). Les circuits de traitement (T2) de la carte (2) exécutent un programme (P) préenregistré dans la zone de mémoire (Z1). Ce programme (P) prend au moins en compte le
20 nombre aléatoire (E) et la clé secrète (S) pour aboutir au calcul d'un résultat (R) tel que :

$$R = f(E, S)$$

Ce résultat (R) ainsi calculé est ensuite transmis au dispositif de contrôle (10) de l'appareil (1) qui va
25 analyser ce résultat afin d'authentifier la validité de la carte (2).

Pour cela, supposons que n cartes (2) aient déjà été accouplées à l'appareil (1). Ces n cartes auront respectivement calculé n résultats antérieurs (Ra) qui

auront été successivement enregistrés dans la zone de mémoire (Z1) du dispositif de contrôle (10). Nous supposerons également que ces n résultats ont tous été calculés à partir du même nombre aléatoire (E) qui, une fois tiré par le générateur (GNA) est enregistré dans la zone de mémoire (22) de la mémoire (M10) du dispositif de contrôle (10).

L'opération d'authentification de la carte (2) va consister à comparer le résultat (R) avec les (Ra) résultats antérieurs. En pratique quatre cas peuvent se présenter.

Dans les deux premiers cas, il est supposé que tous les résultats antérieurs (Ra) sont identiques, c'est-à-dire qu'ils ont tous été calculés par des cartes ayant une même clé secrète (S) et à partir d'un même nombre aléatoire (E).

Selon le premier cas, le résultat (R) est identique à chacun des résultats (Ra). Le dispositif de contrôle (10) considère alors la carte (2) comme authentique, enregistre le résultat (R) qui devient un résultat antérieur (Ra) et autorise l'appareil (1) à délivrer le service en validant le fonctionnement de l'ensemble des circuits (11).

Selon le deuxième cas, le résultat (R) est différent de chacun des résultats (Ra). Le dispositif de contrôle (10) considère alors la carte (2) comme une fausse carte et inhibe le fonctionnement des circuits (11).

Dans les troisième et quatrième cas, il est supposé que les résultats antérieurs (Ra) ne sont pas tous identiques, c'est-à-dire qu'ils ont été calculés à partir de clés secrètes (S) différentes.

Dans les différents cas examinés précédemment, il est indiqué que les différents résultats (R) calculés par les cartes (2) sont enregistrés dans la mémoire (M10) du dispositif de contrôle. Pour gagner de la place mémoire, il est avantageux de ne pas enregistrer plusieurs résultats identiques, mais d'enregistrer une première fois un résultat (R) différent d'un autre et d'utiliser des compteurs qui sont incrémentés à chaque fois qu'un nouveau résultat (R) est identique à un résultat déjà enregistré.

Il est prudent d'effectuer un contrôle supplémentaire sur chaque carte utilisateur (2) pour éviter qu'une même carte, notamment une fausse carte, soit accouplée n fois successives pour faire croire à l'appareil (1) que les (Ra) résultats identiques antérieurs calculés par la carte (2) sont authentiques et proviennent de n bonnes cartes différentes. Ce contrôle peut consister à faire enregistrer par l'appareil (1) une donnée propre au support telle que le numéro de série de la carte afin de contrôler le nombre de fois où une même carte est accouplée à l'appareil.

Ce fonctionnement ainsi décrit laisse supposer que les premières cartes (2) qui seront accouplées à l'appareil (1), notamment la première, sera automatiquement rejetée ou acceptée puisque le dispositif de contrôle (10) n'aura pas encore enregistré un résultat antérieur (Ra) ou peu de résultats (Ra) pour décider de la validité d'une carte.

Ce problème est résolu par le second mode de réalisation représenté à la figure 2. A la mise en service de l'appareil (1), un résultat de référence (R0) est calculé par une carte témoin (2a) mise à la disposition de l'organisme habilité qui gère les appareils (1). Par définition, cette carte (2a) possède la même clé secrète (S) que toutes les cartes (2) délivrées par cet organisme et donnant accès aux appareils (1).

La carte (2a) de la figure 2 est du même type que la carte (2) de la figure 1. Une personne habilitée accouple la carte (2a) à l'appareil (1) dont le générateur (GNA) tire un nombre aléatoire (E) qui est transmis à la carte (2a).
5 Les circuits de traitement (T2) de la carte (2a) calculent un résultat de référence (R0) de la même manière que le calcul d'un résultat (R). Ce résultat (R0) est enregistré dans la zone de mémoire (Z1) de la mémoire (M10) du dispositif de contrôle (10). Ensuite, chaque résultat (R)
10 calculé par une carte (2) sera comparé uniquement à ce résultat de référence (R0). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'enregistrer dans la mémoire (M10) du dispositif de contrôle les résultats calculés par les différentes cartes (2).

15 Selon une caractéristique importante de l'invention, le nombre aléatoire (E) est changé par mesure de sécurité. Ce changement n'intervient pas de façon régulière dans le temps, mais par exemple au bout de n cartes accouplées à l'appareil, ce nombre n étant lui-même variable. Le
20 changement du nombre aléatoire (E) implique le calcul d'un nouveau résultat de référence (R0). Pour ce calcul, il peut être envisagé de prendre la carte témoin (2a) utilisée précédemment pour l'initialisation. Cette solution n'est pas satisfaisante car elle implique à
25 chaque changement le déplacement d'une personne habilitée en possession de cette carte (2a) auprès de chaque appareil (1).

Avantageusement, l'invention prévoit tout simplement le calcul du nouveau résultat de référence (R0) par une carte
30 utilisateur (2) qui vient d'être déclarée authentique sur la base du résultat de référence (R0) précédent. On évite ainsi l'utilisation d'une carte témoin (2a).

Plus précisément, à la nième carte (2) déclarée authentique (n étant variable), le générateur (GNA) de
35 l'appareil (1) tire un nouveau nombre aléatoire (E) qui

est transmis à la carte (2) dont le microprocesseur (T2) calcule le nouveau résultat de référence (R0) qui est ensuite enregistré dans la mémoire (M10) de l'appareil (1) ainsi que le nombre aléatoire (E) qui vient d'être tiré.

- 5 L'appareil (1) suivant le principe de l'invention permet d'authentifier des cartes (2) par l'intermédiaire des clés secrètes (S) enregistrées dans ces cartes sans connaître ni recalculer la valeur de ces clés, mais seules pourront être authentifiées des cartes ayant une même clé secrète
- 10 (S). Il est également possible à l'appareil (1) de pouvoir gérer plusieurs résultats associés à plusieurs clés secrètes (S) différentes et ainsi authentifier plusieurs familles de cartes, chaque famille ayant une clé secrète déterminée identifiable par l'appareil (1).

Revendications

1. Procédé pour faire authentifier par un milieu extérieur un objet portatif accouplé à ce milieu, du type consistant à faire calculer par des circuits de traitement (T2) de l'objet portatif (2) un résultat (R) qui est au moins
5 fonction d'une clé secrète (S) préenregistrée dans une mémoire (M2) de l'objet portatif (2) et d'une donnée variable (E) externe fournie par le milieu extérieur (1), caractérisé en ce qu'il consiste à analyser la similitude de ce résultat (R) avec au moins un résultat antérieur
10 (Ra) calculé par un objet portatif (2) précédemment accouplé au milieu extérieur (1), ce résultat antérieur ayant été calculé à partir de la même donnée variable (E).

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste à calculer un résultat de référence (R0) à
15 partir de la donnée variable (E), à enregistrer ce résultat (R0) dans la mémoire (M10) du milieu extérieur (1), chaque résultat (R) calculé par un objet portatif (2) devant être égal à ce résultat de référence (R0).

3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il consiste à faire calculer ce résultat (R0) par un
20 objet portatif témoin (2a) détenu par une personne habilitée.

4. Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il consiste à changer la donnée variable (E) après
25 l'accouplement de n objets portatifs, n étant lui-même variable.

5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il consiste à faire calculer un nouveau résultat de
référence (R0), à partir de la nouvelle donnée variable
30 (E) fournie par le milieu extérieur, par un objet portatif (2) qui vient d'être authentifié sur la base d'un résultat de référence précédent.

6. Procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il consiste à obtenir la donnée variable (E) à partir d'un générateur de nombres aléatoires (GNA) du milieu extérieur (1).

1,2

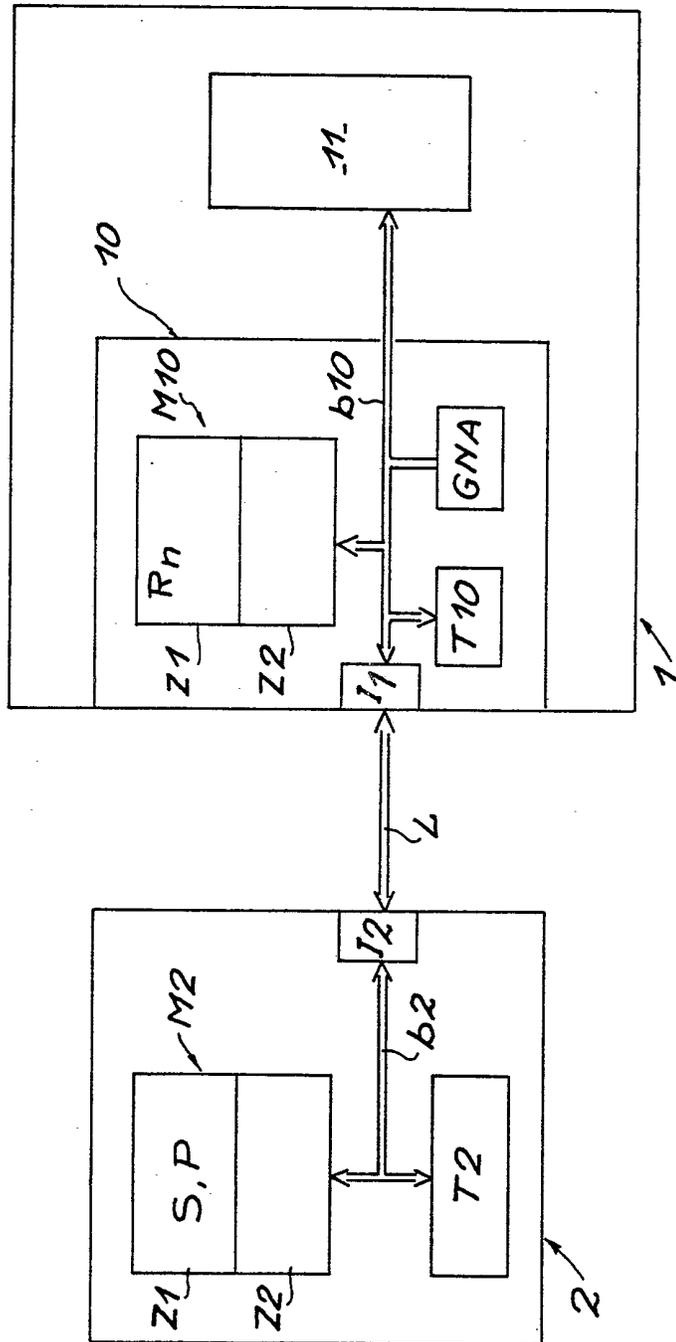


FIG. 1

2.2

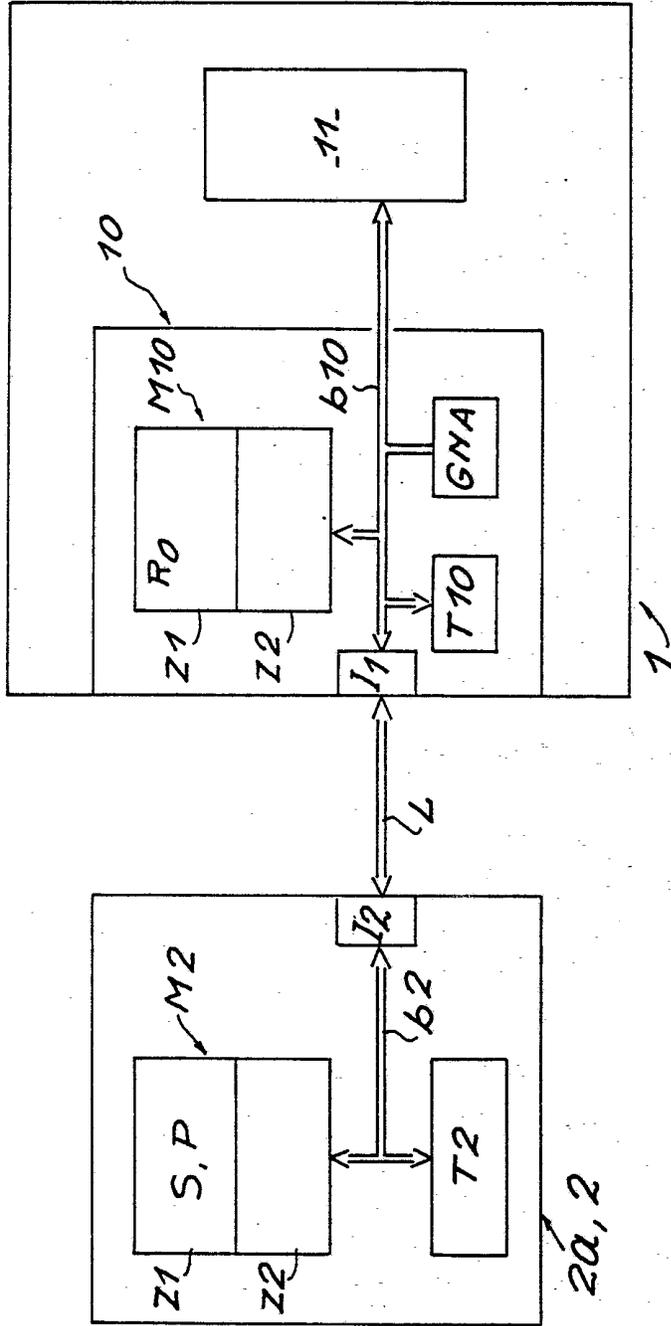


FIG. 2